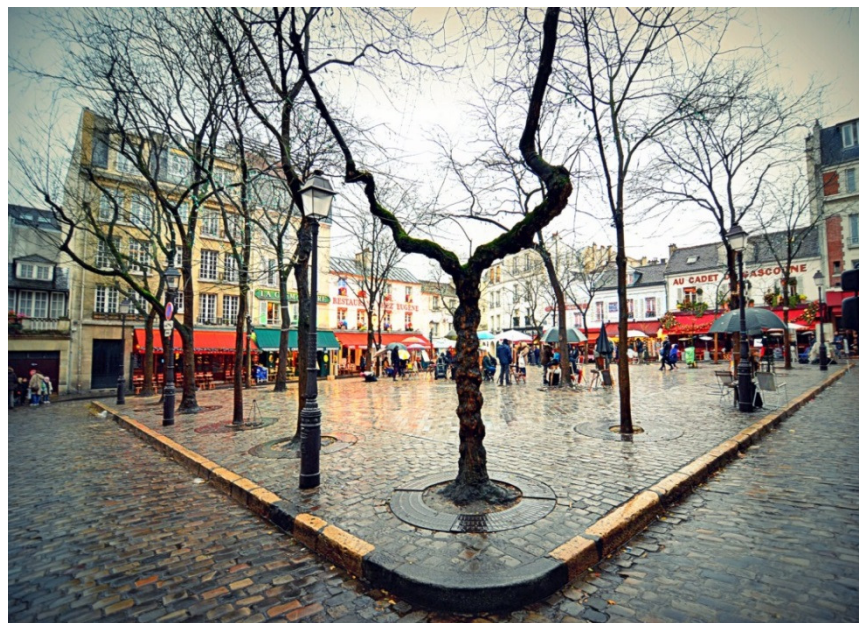


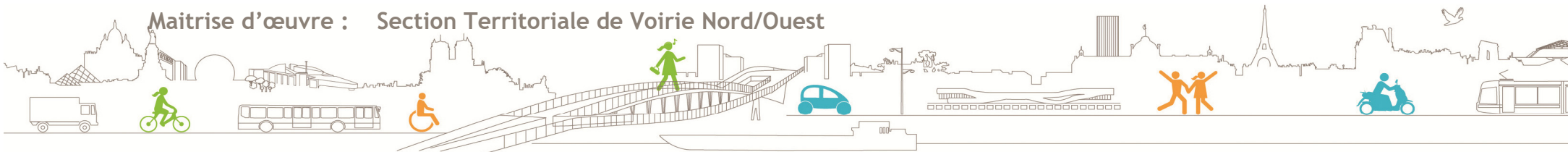


Réunion publique du 4 Juillet 2018

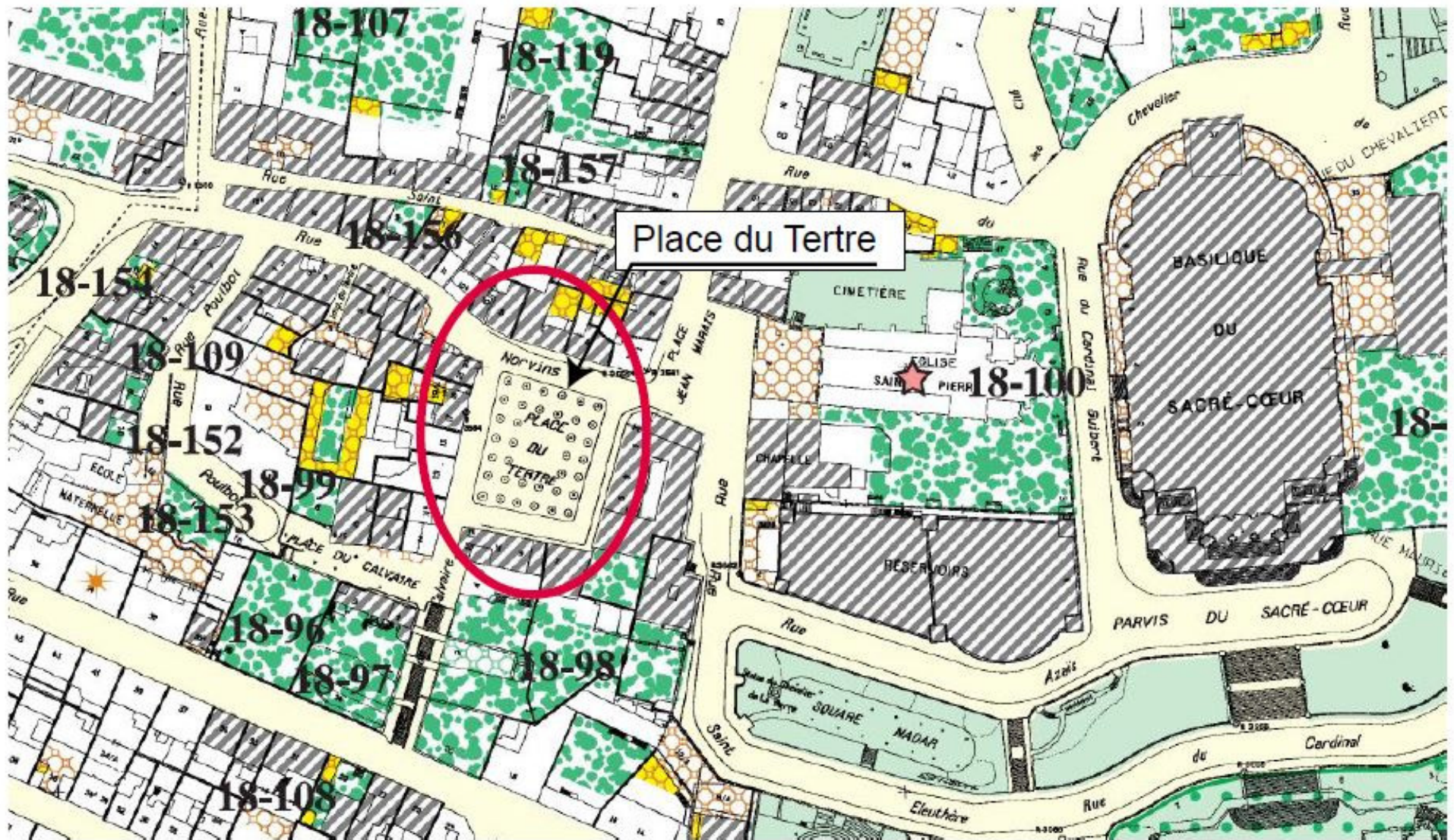
Aménagement Voirie de la place du Tertre Paris XVIII^{ème}

Maitrise d'ouvrage : Service d'Aménagement des Grands Projets

Maitrise d'œuvre : Section Territoriale de Voirie Nord/Ouest



1 – Situation

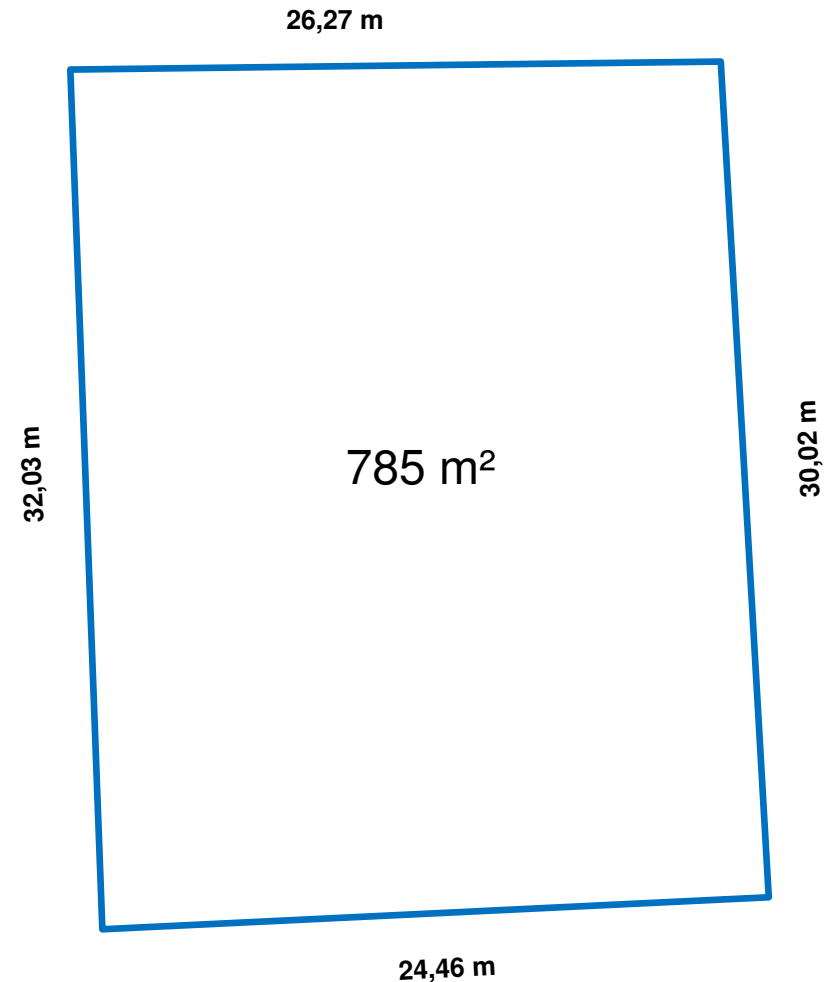


2 – Situation actuelle

La place du tertre présente aujourd'hui un certain nombre de dysfonctionnements dont :

- L'absence d'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) vers le cœur de place,
- Un vocabulaire routier malgré son caractère piétonnier,
- Une disparité des matériaux de revêtement (pavé gris sur la partie centrale de la rue de Norvins)
- Un manque d'éclairage du centre de la place,
- Un profil irrégulier du profil des voies (trottoirs irréguliers, largeur variable de la chaussée)

Dimensions du plateau



3 – Contexte

La place du Tertre constitue le sommet de la butte Montmartre et le point le plus élevé de Paris (environ 127m NGF).

La butte Montmartre accueille un nombre important de touristes qui en fait le 2^{ème} site le plus visité à Paris (source syndicat d'initiative).

Le site est situé en zone piétonne (arrêté de 2006).

Le « plateau » dispose d'une surface d'environ 785 m², revêtue de pavés granit sciés, avec un calepinage particulier et l'incrustation de clous en laiton qui délimitent les emplacements des artistes.

7 bornes escamotables installées en 1991 par la DVD lors du dernier aménagement de la place, distribuent un courant de 24 Volts pour les 7 contre-terrasses depuis un local enterré. Certaines ne sont plus en service du fait de leur vétusté.

4a – Objectifs

TRAVAUX SUR « LE PLATEAU »

➤ Amélioration de l'éclairage :

- Des existants par le remplacement des lanternes à l'identique et l'installation d'ampoules LED basse consommation,
- Au centre de la place par l'ajout de 2 candélabres identiques aux existants,
- Pour mémoire : mise en conformité électrique et passage en triphasé de l'installation.

➤ Reprise des entourages d'arbre (pavage et grille d'arbre),

➤ Suppression des bornes escamotables de distribution de courant électrique des contre-terrasses,

➤ Pour mémoire : rénovation du local enterré.

SECURISATION

➤ Mise en place de bornes escamotables anti-bélier :

(Proposition de fermeture à la circulation du public de la rue Norvins l'après midi (après accord de la préfecture de police))

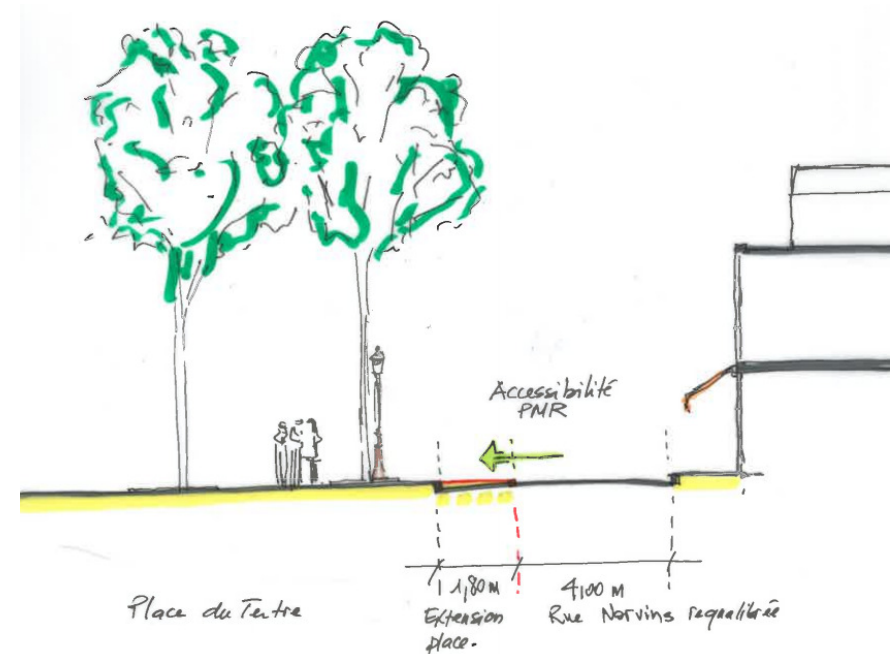
4b – Objectifs

Le projet d'aménagement de la place du Tertre vise à mettre en conformité l'accès PMR au plateau central tout en préservant la valeur du paysage urbain de la place. (Ceci relève d'une obligation réglementaire dès lors où des travaux importants sont engagés).

Cette mise en valeur participe de la préservation patrimoniale de ce site caractéristique du vieux Montmartre. Il est donc proposé les actions suivantes :

TRAVAUX RUE NORVINS

- Le recalibrage de la rue de Norvins à 4 m au droit de la place, dans la continuité de l'existant,
- L'élargissement du plateau central au droit de la rue Norvins, présentant une vue de bordure minimum réglementaire entre 2 et 4 centimètres,
- Traitement « en trottoir » de la placette face au STARBUCKS,



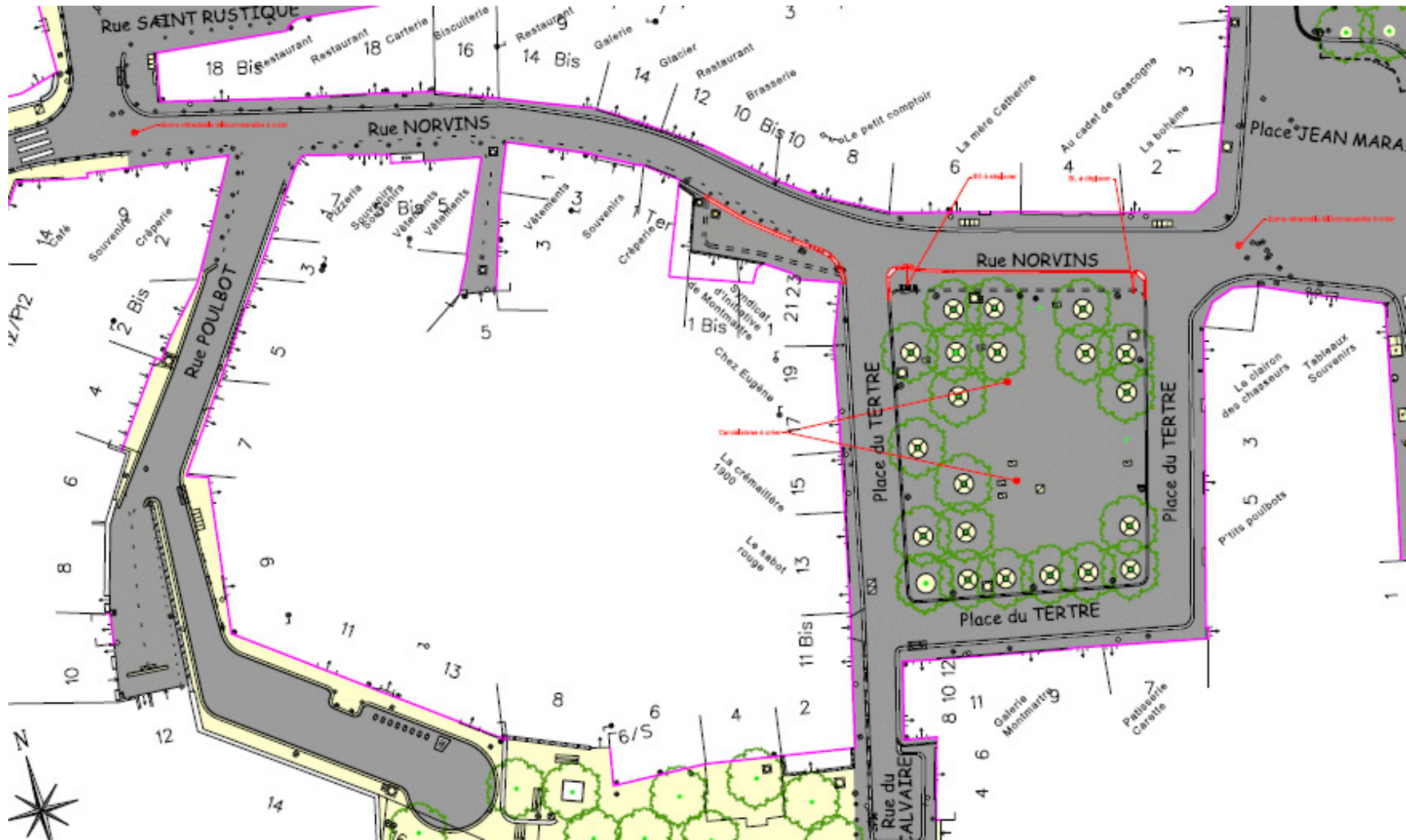
Le pavés gris (zone en bleu) est remplacé par du pavé de différentes couleurs comme le reste de la place. Le niveau de la chaussée reste le même,

Le plateau est agrandi de 1,15 m à 2,26 m pour calibrer la rue Norvins à 4,00 m. Une vue de bordures minimum de 2 à 4 cm permettant l'accès PMR est réalisée uniquement sur cette partie du plateau.

Une sécurisation par borne escamotable anti-bélier est proposée en limite de la place Jean Marais

7

6 – Projet de sécurisation



Option : Sécurisation du site contre les véhicules béliers par 2 bornes escamotables (en accès et en sortie) sous réserve d'une gestion déportée

Exemple : Bornes abaissées le matin pour livraisons.
Fermeture et gestion des urgences et accès riverains uniquement l'après midi



Merci de votre attention

